

# Qu'est-ce que le tabagisme passif ?

Le **tabagisme passif** consiste à respirer de la fumée de tabac brûlé (ex. : cigarettes, cigarillos, chicha, etc.) de façon involontaire. Il y a deux types de fumée passive :



La **fumée secondaire**, qui correspond à la fumée qui s'échappe du tabac qui brûle et à celle que le fumeur rejette quand il expire. Elle peut être inhalée par le non-fumeur.



La **fumée tertiaire**, qui résulte des dépôts de la fumée sur les différentes surfaces de l'environnement (cheveux, peau, tissus, meubles, murs, etc.). Ces résidus toxiques peuvent persister pendant des années sur certaines surfaces, même si l'odeur de fumée a disparu. Le non-fumeur peut être exposé à ces résidus toxiques par voie cutanée (en touchant les surfaces contaminées), par ingestion des particules déposées sur les surfaces, ou par inhalation.

Ces deux types de fumée contiennent les mêmes substances toxiques et cancérigènes que la fumée aspirée directement par les fumeurs. **Même la plus petite quantité de fumée passive est dangereuse pour la santé.**

En étant régulièrement exposé à la fumée passive, le risque d'infarctus ou de cancer du poumon augmente de 25% et celui d'une attaque cérébrale de 80%.

## Que dit la loi dans le canton de Neuchâtel ?

- Depuis avril 2009, il est **interdit de fumer dans les lieux fermés publics** ou accessibles au public.
- Depuis juin 2020, cette réglementation a été **étendue à l'interdiction de vapoter avec des dispositifs électroniques** (vapoteuses/cigarettes électroniques, chichas électroniques, etc.) dans les lieux fermés publics ou accessibles au public.

## Sources

- Site internet du Service de la santé publique de la République et canton de Neuchâtel, « Boîte à outils fumée passive ».
- Promotion santé Valais, brochure « Fumée tertiaire ».
- Brochure « Protégeons les enfants de la fumée passive » du canton de Vaud.
- Ligue pulmonaire Suisse, feuillet d'information « Protégez votre enfant contre le tabagisme passif ».
- CIPRET-Vaud, brochure « Petite enfance et fumée passive, abordons la question ! Un guide à l'intention des professionnel-le-s de la petite enfance du domaine de la santé ».
- Site internet de l'OFSP, "Le tabagisme passif nuit aussi à la santé".

## Informations & contacts :

📍 **CIPRET Neuchâtel**  
Faubourg du Lac 17  
CH - 2000 Neuchâtel

☎ 032 721 08 86

🌐 [www.vivre-sans-fumer.ch](http://www.vivre-sans-fumer.ch)

✉ [info@vivre-sans-fumer.ch](mailto:info@vivre-sans-fumer.ch)



Juin 2023

## Comment protéger les enfants du tabagisme passif ?

Brochure à destination des structures d'accueil de la petite enfance



# Bonnes pratiques



Être un exemple pour les enfants, même à l'extérieur. Montrer l'exemple de ses talents à la Marelle, mais pas celui de fumer.



Dédier un endroit spécifique pour fumer à l'extérieur (par ex. durant la pause du personnel) et être à l'abris des regards curieux des enfants et des parents.



Les enfants risquent une intoxication en cas d'ingestion de mégots. **Penser à emporter le sien et à rester vigilants**, surtout sur les places de jeux et dans les carrés de sable.



Les substances nocives de la fumée se déposent sur les vêtements et entrent par les portes et les fenêtres. **Porter une veste dédiée pour fumer à l'extérieur, la laisser dehors et laisser les portes et les fenêtres bien fermées.**



La fumée s'incruste dans les rideaux, les tapis et les meubles et se dépose sur les jouets que les enfants portent ensuite à la bouche. **Garder l'espace quotidien de l'enfant sans fumée**, il n'est pas suffisant d'aérer pour éliminer les substances toxiques présentes dans une pièce enfumée.



Après avoir fumé, **se laver les mains** afin de limiter le contact direct avec des substances nocives et **se rincer la bouche**.



S'assurer que les parents et l'entourage de l'enfant montrent l'exemple et ne fument pas en sa présence.



Les particules de fumée se déposant sur les matériaux, **garder les véhicules servant à transporter des enfants libres de fumée en tout temps**, même en leur absence.



Concernant la vapeur dégagée par **les cigarettes électroniques** (« vapotage passif ») : en vertu du principe de précaution, il convient de **respecter les mêmes bonnes pratiques de protection que pour la fumée de cigarettes**.

## Quels sont les risques chez les enfants ?



**Plus l'enfant est petit, plus la fumée du tabac est nocive pour lui.** Ses poumons sont encore en développement, et comme il respire plus vite que les adultes, il absorbe davantage de substances toxiques.

- Le tabagisme passif est l'un des principaux facteurs de **mort subite du nourrisson**.
- Il provoque davantage de risque de **bronchiolites, crises d'asthme, pneumonies, bronchites, otites** et autres maladies pulmonaires ; il provoque également une augmentation des coliques du nourrisson, ainsi que des troubles du comportement comme l'hyperactivité.
- Il **irrite** les yeux, le nez et la gorge.
- Les enfants exposés à la fumée passive durant leur enfance sont **plus à risque de devenir fumeurs** à l'âge adulte.

En cas de tabagisme tertiaire (voir verso), les enfants absorbent jusqu'à **20 fois plus de composés toxiques** que les adultes en raison de la finesse de leur peau, de leur contact plus régulier avec les surfaces contaminées et de leur tendance à mettre en bouche des objets contaminés.